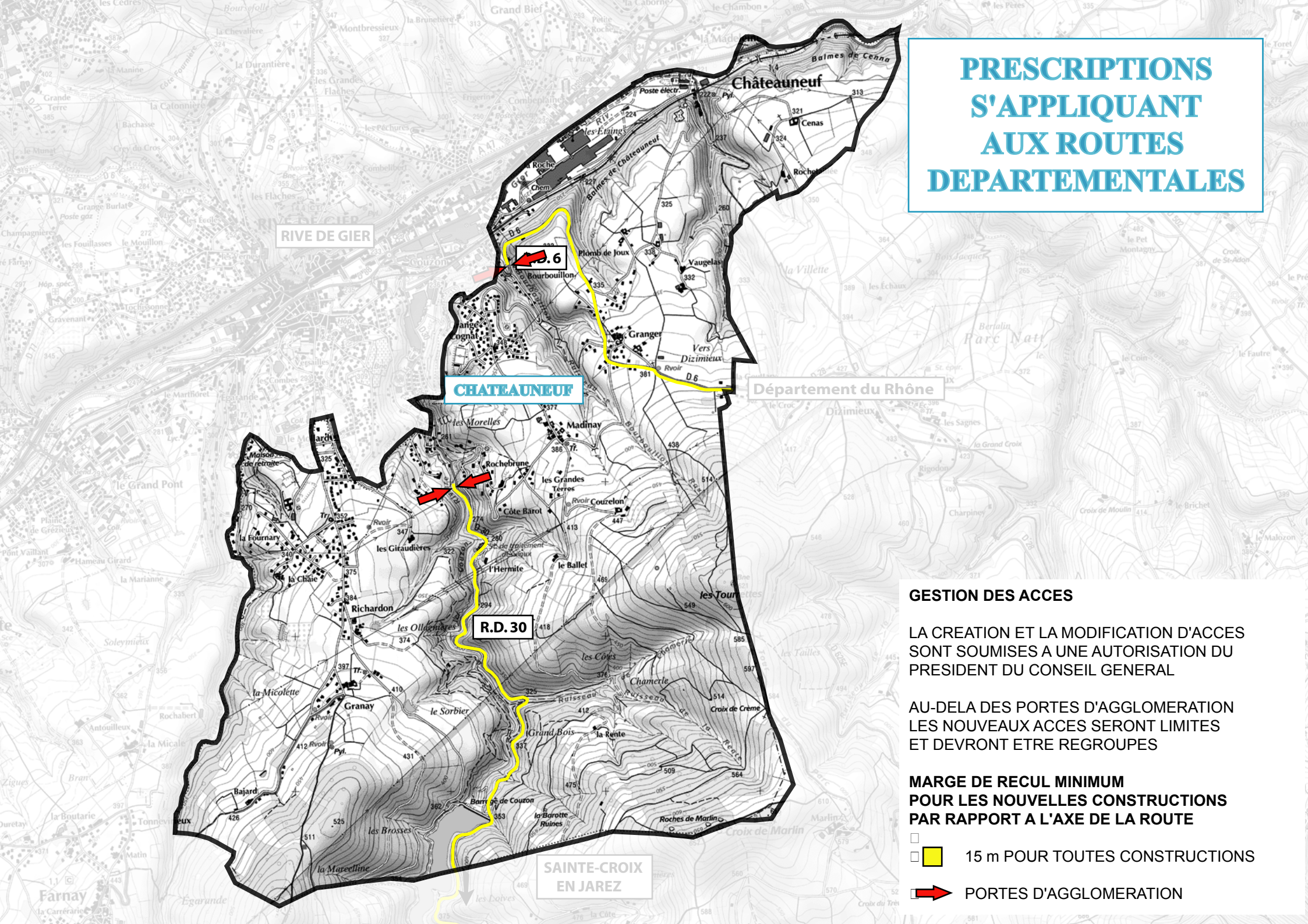


PRESCRIPTIONS S'APPLIQUANT AUX ROUTES DEPARTEMENTALES



RIVE DE GIER

CHATEAUNEUF

Département du Rhône

SAINTE-CROIX EN JAREZ

GESTION DES ACCES

LA CREATION ET LA MODIFICATION D'ACCES SONT SOUMISES A UNE AUTORISATION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

AU-DELA DES PORTES D'AGGLOMERATION LES NOUVEAUX ACCES SERONT LIMITES ET DEVRONT ETRE REGROUPES

MARGE DE REcul MINIMUM POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT A L'AXE DE LA ROUTE

- 15 m POUR TOUTES CONSTRUCTIONS
- PORTES D'AGGLOMERATION